Journal des Grèves
Bulletin d'information sur la gestion de la Grande Cariçaie n°72 I novembre 2009

Grande Cariçaie

La surveillance des réserves

Dans un monde parfait, les milieux naturels présents en Suisse, en Europe ou dans le monde, seraient si vastes qu'aucune espèce de plante ou d'animal ne serait menacée du fait de l'homme. Les phénomènes naturels s'y opéreraient sans son contrôle, mais sans le mettre en danger non plus, puisque celui-ci aurait pris soin de limiter son utilisation du sol et ne construirait pas d'infrastructures portant atteinte aux milieux naturels. Dans ce monde parfait, l'homme serait parfaitement informé et respectueux des habitats naturels et des espèces sauvages. Il n'y aurait nul besoin de barder la nature de panneaux de toutes formes et couleurs. Un simple petit pannonceau avec un message très doux suffirait à lui rappeler qu'il entre dans un sanctuaire de la vie sauvage et qu'il faut, non pas le respecter puisque pour lui cela irait de soi, mais ouvrir ses yeux et ses oreilles pour contempler la beauté du monde ...

Cessons là ce portrait d'un monde qui n'a jamais existé. Dans notre monde d'aujourd'hui, les habitats naturels se sont raréfiés, les espèces sont menacées d'extinction par milliers et les pollutions de tous ordres font peser leur menace sur tous les êtres vivants. Pour tenter de sauvegarder les écosystèmes naturels et leur biodiversité particulière, l'homme a paré au plus pressé en délimitant des zones protégées dans lesquelles on tente de sauvegarder une partie de cette richesse naturelle, en la soustrayant à la pression humaine.

C'est la voie qui fut choisie pour la Grande Cariçaie, non sans avoir dû lutter avec opiniâtreté, pour faire reconnaître la valeur naturelle du site. La recette marche, grosso modo, bien qu'il s'avère impossible par exemple de soustraire la zone protégée de pollutions provenant de l'extérieur ou du déclin d'espèces, les batraciens par exemple, mesuré à l'échelle de la planète.

Paradoxe, la zone protégée acquiert alors un attrait très fort pour les humains, puisque l'homme a un besoin vital de nature. La pression augmente donc sur le site, avec le risque de mettre en danger le reste de nature que l'on cherche à protéger. L'autorité met donc en place des règlements et une forêt de panneaux explicatifs en faisant appel au sens civique des visiteurs, en les menaçant de sanctions le cas échéant. Et lorsque cela ne marche pas, elle met en place un service de surveillance. Personne n'aime faire ça, surtout dans un paysage comme celui-ci, mais face à certains comportements, cela s'avère parfois la seule solution. Faites bon accueil aux personnes chargées de cette surveillance, leur mission est essentielle pour les réserves naturelles.

Christophe Le Nédic

Menu

Les règles du jeu 2-3
Acteurs de la surveillance 4-5
Diminuer les infractions 6
Interview-bilan avec le surveillant 7
Actualité 8

Conserver la nature et accueillir le public

Les réserves naturelles doivent protéger des espèces et des habitats sensibles tout en ne restreignant pas trop les activités humaines. Un pari possible ?

Créées en 2002, les réserves naturelles de la Grande Cariçaie ont été longuement négociées entre les Cantons de Vaud et de Fribourg, la Confédération et les Communes. L'objectif était de conserver leur valeur naturelle exceptionnelle, qui leur vaut une reconnaissance internationale via la Convention de Ramsar[1] et le réseau des sites Emeraude[2], tout en continuant d'accueillir également les activités de tourisme et de loisir, dans les limites fixées par les objectifs de protection. L'entier de la Rive sud du lac de Neuchâtel est en effet une destination touristique fréquentée, pour l'heure surtout en été, et la région vit pour une part de ce tourisme. Il aurait donc été problématique d'adopter des règles trop contraignantes.

Cantons, Confédération et Communes ont donc négocié chaque périmètre et chaque règlementation pour obtenir un compromis acceptable du point de vue de la protection de la nature et du point de vue de l'accessibilité humaine. Ces négociations ont débouché sur un ensemble de périmètres protégés au niveau cantonal (par Arrêté de classement dans le Canton de Vaud et Plan d'affectation cantonal dans le Canton de Fribourg), sur trois règlements de réserve (un règlement valable dans les parties fribourgeoises des réserves naturelles, un règlement pour les parties vaudoises et un règlement spécial valable pour la Commune de Chevroux), et une série de sous-périmètres dans lesquels s'appliquent certaines restrictions et pas d'autres. On aurait voulu faire plus compliqué qu'on ne s'y serait pas pris autrement ...

Dans la réalité du terrain, la situation est heureusement plus simple qu'il n'y paraît puisque pour l'essentiel les règles sont les mêmes quel que soit le Canton, le règlement et le périmètre considéré. Ainsi, les chiens doivent être tenus en laisse dans tout le périmètre des réserves naturelles (interdiction complète des chiens dans la zone spéciale du port à Gletterens). Il est interdit de cueillir des plantes, de porter atteinte à la faune, de camper, de faire du feu hors des endroits désignés à cet effet et de déposer des déchets de quelque nature qu'ils soient. Le mode de déplacement autorisé (à pied, à vélo, à cheval, avec un véhicule motorisé) est indiqué sur les panneaux disposés sur le terrain. L'accostage avec un bateau n'est généralement pas autorisé dans les réserves.

Ces règles générales explicitées, 2 types de zones sont distinguées:

- des zones où la protection de la nature est prioritaire et où l'accès n'est donc accepté que sur les chemins et les plages balisés. Il s'agit principalement des marais et des secteurs lacustres présentant de grandes roselières. L'objectif est ici de limiter la pression du public pour permettre la conservation de la faune sensible,
- des zones moins fragiles (la plupart des forêts, les zones agricoles et les sites déjà bien utilisés pour la pratique des loisirs). L'accès y est libre, y compris en dehors des chemins, la cueillette des baies et des champignons est autorisée.

Les objectifs de conservation de la Grande Cariçaie ne peuvent être atteints que si ces différentes règles sont respectées. Celles-ci sont donc rappelées aux visiteurs par les nombreux panneaux d'information posés sur le terrain (voir ci-contre) et par les organes de surveillance. En les respectant, vous démontrez que le pari de concilier protection et accueil du public est possible.

[1] La Convention de Ramsar vise à protéger les habitats humides les plus précieux dans le Monde. 11 sites sont définis en Suisse, dont 2 dans la Grande Cariçaie.

[2] Le réseau des sites Emeraude a pour objectif la conservation d'habitats ou d'espèces particulièrement menacées à l'échelle de l'Europe. Les sites Emeraude sont les équivalents pour les pays hors Union Européenne des sites Natura 2000 des pays de l'UE. La Grande Cariçaie fait partie des 37 premiers sites suisses en cours de validation auprès du Conseil de l'Europe.

Réserve naturelle fictive Ce plan ne correspond à aucune des réserves naturelles de la Grande Cariçaie. Il présente une situation fictive pour vous aider à comprendre les différentes règles d'accès dans les réserves naturelles réelles. Les panneaux de balisage présentés sur les photos sont vrais en revanche, évidemment.

1 **Entrée principale dans la réserve**

2 **Entrée secondaire dans la réserve**

3 **Changement de règlementation** (ici passage d'une zone libre d'accès à une zone d'accès restreint)

4 **Plage dans la réserve naturelle**

5 **Limite lacustre de la réserve naturelle** (n'est balisée que pour les zones interdites à la navigation et à la baignade)

Balisage lacustre

Panneaux et bouées jaunes marquant la limite d'un refuge lacustre interdit à la navigation et à la baignade

Limite de la réserve naturelle

Refuge lacustre interdit à la navigation et à la baignade: accès limité aux chemins et plages balisés. Baignade autorisée au droit des plages balisées, engins de plage interdits

Zone lacustre libre d'accès: baignade et navigation autorisée, accostage interdit sauf dans les secteurs également accessibles par voie terrestre

Zone terrestre à accès restreint: accès limité aux chemins et plages balisés

Zone terrestre libre d'accès: accès libre y compris hors des chemins. Cueillette des champignons et des baies autorisée (attention aux lois cantonales règlant ces questions, telles l'interdiction de cueillette des champignons la première semaine de chaque mois dans le canton de Fribourg). Les règles générales des réserves naturelles, telle l'obligation du chien en laisse, restent valables

Chemin dans la réserve naturelle: il est interdit de quitter le chemin dans les zones terrestres à accès restreint (trait continu sur ce schéma). Dans les zones terrestres libres d'accès, le chemin peut être abandonné par l'usager (en «traitillé» sur ce schéma)

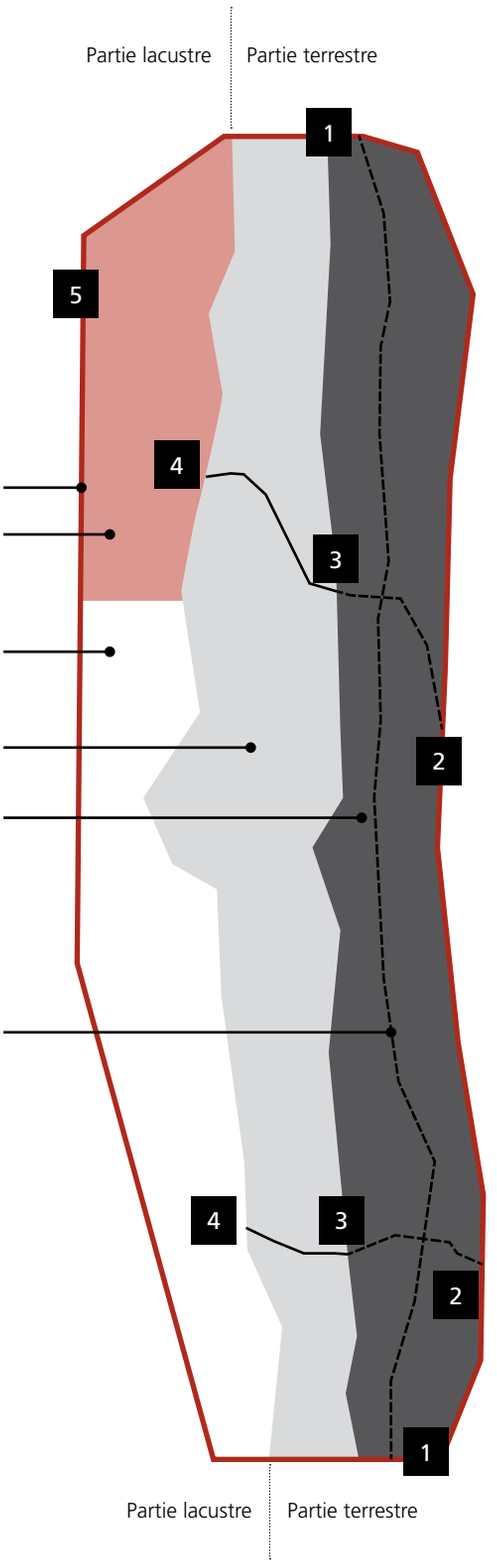

Balisage terrestre

A: Grand panneau aux entrées principales des réserves naturelles. Il présente notamment une carte de la zone protégée, avec le détail des zones à accès restreint et à accès libre
B: Panneau d'entrée disposé à toutes les entrées des réserves naturelles. Il rappelle par des pictogrammes les quelques règles de comportement à adopter dans la réserve naturelle
C: Panneau de rappel avec pictogrammes
D: Signalisation routière officielle disposée sur les chemins ou routes traversant les réserves
E: Marquage orange sur arbres et piquets pour signaler un chemin ou une plage autorisée
F: Panneau «migrateur» utilisé pour informer le visiteur à propos de travaux d'entretien, d'infrastructures mises en place sur le terrain ou d'un phénomène biologique particulier

Le surveillant des réserves naturelles

Mission: faire respecter les règlements des réserves naturelles.

Le poste de surveillant des réserves naturelles a été créé en 2006 pour répondre à un manque manifeste de surveillance et de sensibilisation du public dans les parties terrestres des réserves naturelles de la Grande Cariçaie. Malgré le balisage sur le terrain, on relevait en effet de très nombreuses infractions aux règlements des réserves.

Le cahier des charges et le financement de ce poste ont été définis par les Cantons de Vaud et de Fribourg, qui en partagent les coûts avec le soutien de la Confédération. Administrativement, le surveillant est rattaché au Service des forêts du Canton de Fribourg, plus précisément à l'Inspection des forêts du 5e arrondissement basée à Domdidier, mais il est habilité à intervenir aussi bien sur Vaud que sur Fribourg. Il est assermenté et autorisé à vérifier les identités de personnes surprises en infraction. Il entretient de bons rapports avec les forces de police et les gardes-faune et pêche, qui lui apportent une aide précieuse pour l'accomplissement de sa mission.

Le poste est un plein temps, avec 60 à 70% de temps de présence sur le terrain. Le surveillant adapte ses horaires à la météo et aux périodes de temps libre du public, pour assurer une présence aux moments où les visiteurs, et donc potentiellement les infractions, sont les plus nombreuses. Le surveillant est actif dans toutes les réserves naturelles vaudoises et fribourgeoises de la Rive sud du lac de Neuchâtel. Il organise plusieurs fois par année des opérations communes avec les autres organes de surveillance (voir ci-contre) pour une meilleure efficacité.

C'est Pascal Balmer, un fribourgeois de 33 ans, parfaitement bilingue, qui a été nommé à ce poste en septembre 2006. Pépiniériste de métier, il a depuis suivi plusieurs formations complémentaires, dont la formation de ranger nature au Centre de Lyss et des cours avec la police pour assurer sa propre sécurité. Pascal est souvent accompagné de son chien labrador Giallo du Gourd, en laisse bien entendu, ce qui facilite ses contacts et donne le bon exemple aux propriétaires de chiens en balade dans les réserves.

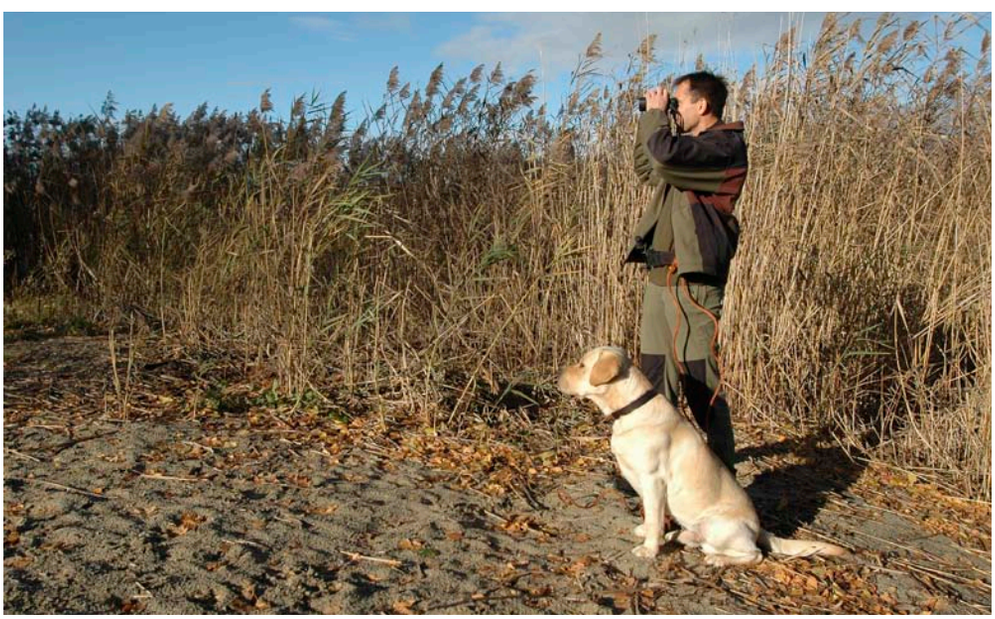

Contacter Pascal Balmer

Mobile 079 285 49 42
e-mail balmerp@fr.ch

plus d'info sur www.grande-caricaie.ch/surveillant

La police

Les différents corps de police interviennent dans les réserves. Un travail spécifique est effectué par la police du lac.

Les différents corps de police interviennent régulièrement dans les réserves naturelles pour des infractions par exemple à la Loi sur la circulation routière ou pour prêter main-forte au surveillant ou aux gardes-faune et pêche. Un travail important est en outre effectué par la Brigade du lac pour la surveillance des secteurs lacustres interdits à la navigation et à la baignade. Les actions conjointes de la Brigade du lac et du surveillant des réserves ont permis de réduire le nombre de personnes et d'embarcations présents dans les secteurs interdits d'accès, avec pour conséquence une tranquillité accrue pour la faune sensible et donc une meilleure conservation de celle-ci. A noter que la Brigade du lac VD est habilitée à intervenir sur l'ensemble du lac de Neuchâtel, y compris dans les Cantons de Neuchâtel et de Fribourg, ce qui fait parfois grincer quelques navigateurs.

Contacter la police

Tél. 117
Mobile Brigade lac VD 079 477 42 06

Autres forces de surveillance

Les gardes faune, gardes-pêche, gardes forestiers, ainsi que des surveillants bénévoles exercent également une fonction de surveillance dans les réserves de la Grande Cariçaie.

Les agents des services de l'Etat actifs dans la Grande Cariçaie, tels les gardes faune, les gardes-pêche et les gardes forestiers ont leurs fonctions principales dans les domaines respectivement de la chasse et de la gestion de la faune, de la pêche et de la gestion des poissons et enfin de la gestion forestière. Mais ces différents professionnels de la nature doivent également dénoncer les contrevenants aux dispositions légales dont ils ont la charge. Les gardes faune et gardes-pêche sont d'ailleurs mobilisés plusieurs fois par année par le surveillant des réserves, avec la Brigade du lac, pour des actions communes de surveillance.

Dans la réserve de Cudrefin, des gardes nature bénévoles complètent le dispositif. Nommés par l'Etat, ils effectuent un travail de surveillance et de sensibilisation du public. Le cas échéant, ils sont habilités à dénoncer les contrevenants aux autorités compétentes.

Gardes faune et gardes-pêche

Si vous constatez une infraction dans les réserves naturelles, contactez d'abord Pascal Balmer (voir ci-contre) ou la police (voir ci-dessus), sauf si cette infraction concerne la faune, la chasse ou la pêche. Dans ce cas, vous pouvez directement contacter les gardes-faune et gardes-pêche (les fonctions sont séparées dans le Canton de Vaud et réunies dans le Canton de Fribourg).

Gardes-pêches et gardes faune FR
Pascal Kämpfer : 079 459 16 72
Gérald Bossy : 079 310 18 57

Gardes-pêche VD
Patrick Porchet : 079 237 42 72
Philippe Savary (dès le 1.12.09) : 079 237 42 73

Gardes faune VD
Pierre Henrioux : 079 237 42 61
Alain Seletto : 079 237 42 58

Diminuer les infractions

Encore trop de dénonciations

Chaque infraction considérée séparément peut sembler négligeable. Pourtant, chacune d'entre elles altère les fonctions de conservation et les qualités d'accueil des réserves pour le public.

En 2008, Pascal Balmer a rédigé 121 dénonciations d'infractions au règlement des réserves naturelles. Ces dénonciations concernaient principalement les infractions suivantes:

- l'accès à pied, en bateau ou à la nage dans des secteurs interdits d'accès,
- les chiens non tenus en laisse,
- la circulation motorisée ou le parcage de véhicules dans des secteurs interdits,
- le camping ou les feux à l'intérieur des réserves naturelles,
- l'abandon de déchets,
- des atteintes à la faune,
- des actes de vandalisme sur des infrastructures d'accueil ou d'information du public,
- l'entretien illicite dans les réserves (surtout propriétaires riverains agrandissant leur parcelle ou coupant des arbres pour améliorer la vue ou l'accès depuis leur propriété), le dépôt dans la réserve naturelle de déchets végétaux provenant de jardins.

Ce nombre d'infractions est encore trop élevé, d'autant qu'il ne s'agit là que de la partie émergée de l'iceberg et que nombre d'actions illicites restent ignorées des acteurs de la surveillance. L'effort de sensibilisation, mais aussi la répression lorsque c'est nécessaire, seront donc poursuivis ces prochaines années pour permettre aux réserves naturelles de jouer pleinement leur rôle pour la conservation de la nature.

Ceci exposé, pourquoi est-il si important de tenir son chien en laisse, ou de rester en dehors de certains périmètres interdits ? N'est-il pas exagéré de sanctionner les campeurs sauvages ou la réunion d'amis autour d'un feu ? Et le bronzeur naturiste, dans son coin de roseau, fait-il tant de mal que ça ? Après tout, ces usagers apprécient cette nature sauvage. Quelques pistes pour comprendre le pourquoi des restrictions.

Chiens

Tout chien, aussi petit soit-il, est un prédateur en puissance. Un instant d'inattention et celui-ci peut détruire une nichée d'oiseaux ou faire s'envoler des miliers de canards en repos hivernal. Les dérangements répétés par les chiens rendent plus craintive la faune et la pousse à se réfugier loin des zones perturbées, ce qui a pour conséquence un apauvrissement de certains secteurs des réserves. Avec l'augmentation de la population résidente et donc des chiens sur la Rive sud, il est à craindre que ce problème n'augmente à l'avenir. Plus d'info sur l'impact des chiens: www.grande-caricaie.ch/chiens.

Accès illicite

Les réserves naturelles présentent des secteurs où les activités de loisirs sont largement autorisées, et d'autres où la nature est prioritaire et l'accès plus règlementé (voir en page 2). Comme mentionné plus haut, le respect des règlementations est impératif pour que la Grande Cariçaie puisse répondre à ces deux fonctions. Info sur les refuges lacustres sur www.grande-caricaie.ch/refugesoiseaux.

Camping, feux, déchets

Les réserves forment un espace dédié avant tout à la protection de la nature. Les activités humaines doivent être maîtrisées et laisser à la nature le temps de récupérer des dérangements éventuels. Il n'est donc pas opportun d'y développer le camping, ni d'y laisser se développer des foyers partout. Cette dernière problématique est actuellement à l'étude pour installer quelques places de feu autorisées dans le périmètre des réserves. Concernant les déchets, ceux-ci polluent chimiquement et visuellement. Rien de plus désagréable pour le visiteur qu'un tas de déchets divers dans cette nature préservée. Les déchets de jardin sont problématiques eux aussi: voir www.grande-caricaie.ch/riverains.

Bilan de trois années de surveillance

Il n'y a que 3 ans qu'un surveillant a été nommé pour les réserves naturelles de la Grande Cariçaie. Interview-bilan.

Pascal Balmer, vous êtes surveillant des réserves naturelles de la Grande Cariçaie depuis maintenant 3 ans. Le job vous plaît ou vous rêvez de changer de métier ?

Cette fonction me plaît beaucoup. La surface que je surveille est à cheval sur 2 cantons, 13 communes, 3 circonscriptions de chasse, 4 circonscriptions de pêche, 5 triages forestiers et 1 place de tir de l'armée. Cela demande une attention permanente et une bonne concentration car les règlements ont quelques particularités d'un canton à l'autre. Les multiples facettes de cette fonction la rendent intéressante. La monotonie, je ne connais pas !

Les aspects négatifs de votre fonction ?

Optimiste de nature, je ne m'arrête en général pas aux aspects négatifs. Je suis cependant parfois consterné par les actes de vandalisme stupide ou par le manque de respect de certains envers cette nature splendide et rare. Lors de certaines interventions, il arrive aussi parfois que le ton monte. Par chance, ma formation de ranger m'a donné de bons outils pour gérer ces moments difficiles.

Et les points positifs ?

Les contacts avec la plupart des visiteurs de la Grande Cariçaie et les riverains. Les conversations sont la plupart du temps très enrichissantes. Les animations faites à des classes d'école font aussi partie des moments sympathiques. Et puis, j'ai la chance incroyable de parcourir ces réserves naturelles de long en large tout au long de l'année. Les scènes de nature que j'y observe ne font qu'augmenter ma détermination à protéger cette belle région.

Que vous apporte le chien dans vos contacts avec les visiteurs ?

C'est un plus pour ma sécurité et Giallo a un flair infaillible pour débusquer le bronzeur caché dans un endroit interdit. De plus, le contact avec les propriétaires de chiens est tout de suite automatiquement plus détendu. Giallo me permet aussi de leur montrer que c'est possible de tenir un chien en laisse dans la réserve naturelle.

Avez-vous le sentiment d'un changement d'attitude du public depuis votre entrée en fonction ? Les règles valables dans les réserves naturelles sont-elles mieux connues et comprises ?

Il est difficile de répondre à cette question car nous manquons encore de recul. Mon sentiment est néanmoins que la situation s'améliore. La plupart des infractions sont commises par ignorance, mais certaines personnes les commettent délibérément. Je pense ici en particulier à certains propriétaires de chiens qui ne peuvent s'empêcher de lâcher leur protégé dans les réserves. Pour terminer, je dirais que ma présence induit parfois des comportements vraiment amusants, comme celui d'attacher son chien en vitesse dès que j'apparais, puis le relâcher dès que j'ai le dos tourné. Je pense qu'on peut donc dire que les règles sont de mieux en mieux connues ... mais pas forcément respectées.

Un génie caché dans un roseau apparaît soudain et vous propose d'exaucer vos 3 voeux les plus importants en lien avec votre métier. Que changez-vous ?

Mon premier voeu serait que je ne recroise pas les personnes que j'ai longuement informées deux jours auparavant en train de commettre la même infraction. A la longue, c'est un peu usant ...

Mon deuxième voeu est qu'apparaisse toujours par miracle le panneau d'information adéquat lorsque j'informe une personne qu'elle est en infraction. Quel temps perdu et quelle mauvaise foi parfois avec les «oh, désolé, je n'ai pas vu le panneau».

Mon troisième voeu serait celui d'une prise de conscience par les visiteurs de la valeur et de la fragilité de la Grande Cariçaie. Ces rives sont certes des espaces de loisirs et de détente de toute beauté. Mais ce sont aussi des morceaux de nature d'une valeur méconnue. Bien des visiteurs passent à côté de merveilles sans même s'en rendre compte.

Interview 30 octobre 2009 / C. Le Nédic

Catherine Strehler Perrin en discussion avec Daniel von Siebenthal, actuel Syndic d'Yverdon-les-Bains, et Paul-Arthur Treyvaud, Municipal, lors d'une rencontre avec la Municipalité d'Yverdon-les-Bains

Impressum

Responsable de la publication, rédaction, mise en page: Christophe Le Nédic

Photographies: collection Grande Cariçaie

Tirage papier: 7000 exemplaires. Le JdG est distribué en tout ménage dans les communes suivantes: Cheseaux-Noréaz (VD), Yvonand (VD), Cheyres (FR), Châbles (FR), Font (FR), Estavayer-le-Lac (FR), Vernay (FR), Chevroux (VD), Gletterens (FR), Delley-Portalban (FR), Chabrey (VD) et Cudrefin (VD). Le JdG est aussi envoyé par courrier électronique aux personnes intéressées. Inscription et numéros du JdG au format PDF sur www.grande-caricaie.ch/jdg

Imprimerie: Sprint votre imprimeur, Yverdon-les-Bains

Editeur: Groupe d'étude et de gestion de la Grande Cariçaie (GEG), Champ-Pittet, CH-1400 Yverdon-les-Bains, tél. +41 24 425 18 88, info@grande-caricaie.ch, www.grande-caricaie.ch

Départ de Catherine Strehler Perrin - futur changement de structure au GEG

Au 31 décembre prochain, Catherine Strehler Perrin quittera le Groupe d'étude et de gestion de la Grande Cariçaie, qu'elle a dirigé pendant presque 10 ans. Catherine reprend le poste de Conservateur de la nature du Canton de Vaud, en remplacement de Philippe Gmür, nommé cet été à la direction du Service du développement territorial vaudois.

Catherine avait remplacé en mai 2000 Maurice Rollier, le premier directeur du GEG. Avant son départ en retraite, Maurice Rollier s'était beaucoup battu pour doter le GEG d'un bâtiment où il puisse exercer son travail de manière efficace, pour créer les réserves naturelles de la Grande Cariçaie et pour mettre en place un organe de gestion durable pour la Grande Cariçaie. Il n'est parvenu qu'en partie à atteindre ses objectifs, à cause notamment de l'ambiance particulièrement pénible qui accompagna la création des réserves naturelles à la fin des années 1990 et qui bloqua pendant quelques années toute consolidation de la gestion de la Grande Cariçaie.

A son arrivée, Catherine s'attacha donc en premier lieu à restaurer ou ouvrir le dialogue avec tous les partenaires ou structures actifs autour de la Grande Cariçaie. Elle créa en particulier des liens de confiance avec les autorités des communes riveraines, ce qui permet aujourd'hui de développer des projets communs et de mieux associer les communes à la gestion de la rive.

Dans le même sens, Catherine développa les collaborations avec les services cantonaux pour définir des objectifs communs et obtenir une gestion plus intégrée de l'écosystème riverain.

Concernant la Grande Cariçaie, Catherine Strehler a dirigé la rédaction d'un plan de gestion ambitieux qui fixe très précisément pour la période 2007-2011 les objectifs à atteindre, les mesures à mettre en oeuvre et les suivis à organiser pour contrôler ce processus. Ce plan de gestion permettra de tirer un bilan complet de la gestion des réserves naturelles en 2011 et de rédiger une nouvelle feuille de route pour les années suivantes.

Au niveau touristique, Catherine s'est attachée à développer un tourisme respectant les principes du développement durable dans et autour des réserves naturelles. Cette démarche s'est concrétisée au sein de la Commission paritaire consultative, qui a rédigé une vision du tourisme durable, que les participants - représentants des cantons, des communes riveraines, d'associations touristiques, de groupements d'intérêt, de milieux de protection de la nature, etc - vont à présent proposer à leurs organisations respectives. L'objectif étant la mise en place d'actions concrètes dans le sens de cette vision et une intégration de celle-ci dans la planification régionale.

Dans sa nouvelle fonction, Catherine continuera de s'occuper de la Grande Cariçaie, puisqu'elle sera compétente pour plusieurs dossiers en lien avec la Rive sud. Toute l'équipe du GEG lui souhaite plein succès pour la suite de sa carrière.

Dans un premier temps, Catherine ne sera pas remplacée au GEG. La direction sera assurée par interim par Michel Antoniazza, le collaborateur au bénéfice de la plus longue expérience au GEG, puisqu'il a commencé à travailler pour la Grande Cariçaie dès la fin des années 1970.

Le cahier des charges du futur directeur du GEG sera mis au point courant 2010, en même temps que la nouvelle structure dont le GEG va hériter. L'organe de gestion, historiquement rattaché à Pro Natura, mais financé depuis longtemps par les Cantons et la Confédération, deviendra en effet une association. Plus d'information prochainement dans ces colonnes.